

C.I.J.

Communiqué n° 59/9

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice ont été mis à la disposition de la presse:

La Cour internationale de Justice a tenu aujourd'hui une audience consacrée aux exceptions préliminaires en l'affaire de l'incident aérien du 27 juillet 1955 (Israël c. Bulgarie).

M. Pierre Cot, professeur agrégé des Facultés de Droit, a achevé l'exposé de la thèse bulgare.

A la demande de l'Agent du Gouvernement d'Israël, la prochaine audience a été fixée au lundi 23 mars à 10 heures 30.

La parole sera donnée à cet Agent.

La Haye, le 19 mars 1959.

I.C.J.

Communiqué No. 59/9

The following information from the Registry of the International Court of Justice has been communicated to the Press:

To-day the International Court of Justice held a hearing on the Preliminary Objections in the case of the Aerial Incident of July 27th, 1955 (Israel v. Bulgaria).

M. Pierre Cot, Professor agrégé of Law Faculties, completed his statement of the Bulgarian case.

At the request of the Agent of the Government of Israel, the next hearing was fixed for Monday, March 23rd, at 10.30 a.m.

That Agent will address the Court.

The Hague, March 19th, 1959.